



# INITIATIVE MUNICIPALE POUR UNE ACTION MUNICIPALE D'INSERTION ET DE RÉINSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs de la Ville de Genève, conformément aux articles 58, 59, 71 à 76 de la Constitution de la République et Canton de Genève du 14 octobre 2012, de l'article 36, en particulier lettre f, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et des articles 86 à 94 de la Loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982 appuient la présente initiative et demandent aux autorités municipales de créer un système de soutien financier pérenne pour des programmes d'insertion et de réinsertion socioprofessionnelle qui ont fait leurs preuves ou sont en mesure de le faire.

## Genève, lanterne rouge en matière de chômage et d'aide sociale

Depuis 1999 et hormis en 2016, le canton de Genève affiche chaque année l'un des taux de chômage le plus élevé de Suisse. A fin avril 2017, il se fixait ainsi à 5,3% (3.3% au niveau national) et concernait 12'329 personnes, dont 778 âgé-e-s de 15 à 24 ans. Depuis des années et malgré les réformes successives, les mesures mises en place au niveau cantonal sont incapables de résorber ce phénomène. En parallèle, le nombre de personnes inscrites à l'aide sociale ne cesse d'augmenter: fin 2016, elles étaient 23'237 dans cette situation. L'évaluation en 2016 de la Loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) a montré les limites du dispositif actuel d'insertion et de réinsertion. Elle a notamment mis en évidence le fait qu'un retour rapide et durable à l'emploi n'était pas toujours un objectif réaliste pour de nombreuses personnes en raison du durcissement du marché de l'emploi.

## Soutenir le savoir-faire des associations

Depuis 2009, la Ville de Genève soutient des projets d'insertion et de réinsertion socioprofessionnelle de qualité développés par des associations engagées,

notamment dans la formation. Ces projets, adaptés aux besoins des bénéficiaires et tournés vers les attentes du marché du travail, ont fait leur preuve. Chaque année, ils permettent à des centaines de personnes de renouer avec une activité, de développer des compétences et de gagner concrètement en employabilité. En 2016, ce sont ainsi près de 1'000 personnes qui ont été soutenues par la Ville de Genève.

## Créer et pérenniser un système de soutien financier

Pour mener à bien cette action, la Ville de Genève dispose de moyens aléatoires car remis en cause chaque année au moment du vote du budget municipal. Le but de cette initiative est de pérenniser l'action municipale en matière d'insertion et de réinsertion socioprofessionnelle, et d'offrir le soutien nécessaire aux associations pour bâtir des chemins solides vers l'emploi. Il est essentiel que la Ville joue son rôle en complémentarité avec la politique cantonale et apporte des réponses ciblées, en répondant en particulier à des besoins non couverts en matière de formation.

La signature doit être apposée personnellement à la main par le ou la signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seul-e-s les électrices et électeurs de nationalité suisse ayant leur droit de vote sur la commune Ville de Genève et les étrangères et étrangers domicilié-e-s dans la commune et résidant en Suisse depuis au moins 8 ans peuvent signer cette initiative municipale.

Celui ou celle qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b), et art. 91 de la Loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

**A retourner, même incomplet, avant le 19 mars 2018 au Parti Socialiste Ville de Genève, 15, rue des Voisins, 1205 Genève.**

	Nom (en majuscule)	Prénom	Date de naissance (jj.mm.aaaa)	Canton d'origine ou nationalité	Domicile (rue, numéro, code postal et localité)	Signature
1						
2						
3						
4						
5						

# INITIATIVE MUNICIPALE

## GENÈVE VILLE D'ACCUEIL !



Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs de la Ville de Genève, conformément aux articles 58, 59, 71 à 76 de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012, de l'article 36, en particulier lettre f, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et des articles 86 à 94 de la Loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982 appuient la présente initiative et demandent aux autorités municipales d'instaurer un soutien financier pérenne pour des programmes d'accueil et d'intégration des migrant-e-s.

### Améliorer l'accueil et favoriser la cohésion sociale

Les premiers mois suivant l'arrivée dans un nouveau pays s'avèrent généralement cruciaux. Il est nécessaire d'accueillir, dans de bonnes conditions, les personnes migrant-e-s qui arrivent à Genève : des conditions de vie dignes. Ces personnes, celles et ceux qui proviennent de pays en guerre, qui ont vécu des parcours migratoires difficiles, les mineur-e-s non accompagné-e-s méritent une attention particulière. La Cour des Comptes, dans un récent rapport, relève que l'intégration des migrant-e-s doit être améliorée. Il est essentiel que leurs vies ne restent pas cloisonnées mais soient en lien avec la société d'accueil, ses institutions et l'ensemble de la population.

### Renforcer les moyens des communes

Fin 2016, 7'741 personnes relevaient de l'asile à Genève. En Suisse comme ailleurs en Europe, les communes sont les premiers points d'ancrage de la migration. Elles reçoivent sur leur territoire les nouvelles et nouveaux arrivant-e-s, offrent des infrastructures et conditions pratiques d'accueil. Les communes se doivent d'accueillir et de créer des

liens avec les habitant-e-s pour favoriser la solidarité et la cohésion sociale. Le rôle des communes doit donc être défini, consolidé et soutenu par des moyens adéquats. Le Canton s'est d'ailleurs positionné en faveur d'une implication plus grande des communes.

### Soutenir les associations

Ce travail d'accueil est aujourd'hui essentiellement porté par des associations. La Ville de Genève soutient ces associations depuis plusieurs années de manière ponctuelle ou régulière. Il s'agit à travers cette initiative de donner à la Ville les moyens de développer une véritable politique d'accueil et d'intégration en pérennisant le soutien financier aux associations et institutions qui développent des programmes dans ces domaines. Ce soutien garantirait un travail dans la durée, la solidité des projets et une meilleure coordination entre les différents intervenants : canton, communes, associations et institutions.

La signature doit être apposée personnellement à la main par le ou la signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seul-e-s les électrices et électeurs de nationalité suisse ayant leur droit de vote sur la commune Ville de Genève et les étrangères et étrangers domicilié-e-s dans la commune et résidant en Suisse depuis au moins 8 ans peuvent signer cette initiative municipale.

Celui ou celle qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b), et art. 91 de la Loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

**A retourner, même incomplet, avant le 19 mars 2018 au Parti Socialiste Ville de Genève, 15, rue des Voisins, 1205 Genève.**

	Nom (en majuscule)	Prénom	Date de naissance (jj.mm.aaaa)	Canton d'origine ou nationalité	Domicile (rue, numéro, code postal et localité)	Signature
1						
2						
3						
4						
5						

Le retrait total et sans réserve de l'initiative peut être décidé à la majorité des électeurs et électrices suivant-e-s : **Sylvain Thévoz**, 55 rue de Montchoisy, 1207 Genève, **Simone Irminger**, 1 rue Gustave-Moynier, 1202 Genève, **Albane Schlechten**, 40 rue des Maraîchers, 1202 Genève, **Théo Keel**, 16 rue de l'Avenir, 1207 Genève, **Damien Gummy**, 6 rue Bergalonne, 1205 Genève, **Olivier Gurtner**, 12 avenue Léon-Gaud, 1206 Genève, **Luis Vazquez**, 29 rue Schaub, 1202 Genève